

De quoi le chiac est-il le nom? : une étude du parcours définitoire du chiac et de ses enjeux dans la littérature savante et de vulgarisation scientifique

Laurence Arrighi

Number 50, Fall 2020

Contact des langues au Manitoba et en Acadie : approches sociolittéraires et sociolinguistiques

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1073711ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1073711ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa
Centre de recherche en civilisation canadienne-française

ISSN

1183-2487 (print)

1710-1158 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Arrighi, L. (2020). De quoi le chiac est-il le nom? : une étude du parcours définitoire du chiac et de ses enjeux dans la littérature savante et de vulgarisation scientifique. *Francophonies d'Amérique*, (50), 95–118. <https://doi.org/10.7202/1073711ar>

Article abstract

Based on the example of chiac, this article proposes a critical analysis of the academic operations of definition and categorization. Following the scholarly literature devoted to the subject over the past 25 years, I describe the categorizations and re-categorizations to which chiac has been subjected. I seek to illustrate the changeable nature of definitions and the constructed character of linguistic classifications. I also analyze a general linguistics book aimed at a popular audience to similarly observe processes of definition and classification at work. This article argues that the linguistic non-autonomy of chiac and the (massive) use of elements borrowed from another language and used by a large number of people, should not be interpreted simplistically as the sign of ongoing assimilation of the entire community.

De quoi le chiac est-il le nom? : une étude du parcours définitoire du chiac et de ses enjeux dans la littérature savante et de vulgarisation scientifique

Laurence Arrighi
Université de Moncton

De nombreux travaux portent désormais sur la nomination des langues, l'acte d'octroyer des glossonymes, que cette opération soit d'origine populaire ou savante. Ces travaux, à la suite de l'ouvrage de Tabouret-Keller (1997), ont montré la puissance symbolique de la nomination et le caractère non neutre et chargé de conséquences de l'acte de nommer (voir, notamment, Canut, 2000a; Boutet, 2016; pour la francophonie nord-américaine, voir Boudreau, 2012; Urbain, 2014a et 2014b¹).

Moins nombreux sont les travaux qui ont porté sur les opérations de définition et de catégorisation des pratiques linguistiques que l'on range sous la bannière de tel ou tel nom. Toutefois, ces opérations possèdent également une portée symbolique importante et, toutes activités scientifiques (mais aussi ordinaires) qu'elles soient, elles sont loin d'être neutres. Ces définitions et ces catégorisations, chargées sur le plan idéologique, sont souvent le reflet des intérêts particuliers d'une discipline et des valeurs sociales du moment (Cameron, 1995).

Mon ambition est avant tout ici d'examiner les opérations de définition et de caractérisation de pratiques linguistiques. J'observe ces opérations sur le terrain des écrits scientifiques et, de façon secondaire, dans un texte de vulgarisation. Sans chercher à les comparer, je me demanderai à l'occasion quelle convergence ou divergence il y a entre

¹ Cécile Canut, par exemple, montre comment la nomination résulte d'une construction sociale, d'une volonté politique, culturelle et sociale qui consiste à vouloir établir des frontières entre soi et l'Autre. Pour la sociolinguiste, nommer est une opération motivée « par le désir de tracer des frontières, de se représenter l'autre pour mieux s'en dissocier » (2000 : 2). Elle rappelle aussi que, pour étudier la nomination, ce sont avant tout les discours qui doivent être pris en compte, car cette opération s'inscrit dans « un processus socio-discursif » (2000 : 2). Enfin, Canut avance que nommer, c'est instituer, dominer, catégoriser.

les définitions et les catégorisations des scientifiques et celles que l'on retrouve dans une source d'information plus générale.

C'est à partir des usages du français dans le sud-est de la province canadienne du Nouveau-Brunswick (voir *infra* pour une brève présentation de la francophonie néo-brunswickoise²), dont certains sont subsumés sous le nom de chiac, que je m'intéresserai aux opérations de définition et de catégorisation. J'en montrerai le caractère construit, inconstant, notamment dans les reprises et les renversements dont la définition et la catégorisation du chiac ont fait l'objet. En apparence contradiction avec ces flottements, je mettrai aussi l'accent sur le caractère instituant (« essentialisant », selon l'expression de Butler, 1997) de toute définition et de toute catégorisation.

Je précise que les pratiques dont il est question ici sont marquées formellement et fonctionnellement par le contact de langues. Nous sommes, en effet, dans un espace où plusieurs pratiques du français, plus ou moins vernaculaires, plus ou moins standardisées sont en contiguïté avec l'anglais, langue dominante de la province, du pays et du continent. Ces pratiques sont le fait d'un groupe plusieurs fois minorisé, les Acadiens et Acadiennes. Cette domination réelle et symbolique est exercée par les anglophones, majoritaires en nombre. Elle se fait aussi sentir face à d'autres francophones plus centraux, plus légitimes, les Québécois et les Français, notamment. La situation linguistique et sociolinguistique dans laquelle évoluent les pratiques décrites n'est, bien sûr, pas sans conséquence sur leur appréhension, tant populaire que savante, ainsi que sur la vision que s'en font les usagers³.

Dans ce texte, je propose de suivre un parcours qui, des années 1990 à nos jours, a conduit les chercheurs et chercheuses d'un quasi-désintéret

² La localisation même de l'espace chiacophone telle que définie dans les écrits (on peut le voir circonscrit à un espace très restreint, un établissement scolaire, ou recouvrir tout l'espace acadien), tout comme l'identité sociale des chiacophones sont à géométrie variable, précisément en raison du caractère construit des objets linguistiques.

³ La question de la vision que s'en font les usagers, fondamentale, dans la mesure où j'adhère à l'idée que jamais une langue ne préexiste ou n'existe tant que ses usagers ne se la représentent pas, ne sera pas traitée ici. Toutefois, largement inspirée par la lecture de Feussi (2017) abordant cette question à propos du francanglais, j'y ferai référence tout au long de mon texte. Rappelons que la vision porte, plus largement, sur qui décide de labéliser des pratiques linguistiques, selon quel(s) critère(s) et avec quelle(s) conséquence(s), autant d'interrogations qui nourriront ma réflexion ici.

à une attention certaine pour les pratiques linguistiques marquées par le mélange dans une situation où le français est minoritaire.

Contexte de l'étude

Cadre conceptuel de l'étude

À partir d'une réflexion proposée récemment par Canut et Danos (2018) dans un ouvrage où sont problématisées bien des façons courantes d'appréhender les faits de langue, j'étudie à partir d'un cas exemplaire ces activités à la fois scientifiques et des plus communes que sont la définition et la catégorisation. Je me fonderai aussi sur un article de Trimaille et de Matthey (2012) qui, tout en portant plus particulièrement sur la nomination des langues, revient aussi en détail sur l'histoire des catégories linguistiques. Parce que bien des catégories appliquées aux pratiques linguistiques ont été naturalisées, il convient d'en montrer l'émergence, la circulation, la réactualisation, la transformation pour comprendre les enjeux sociopolitiques qui les sous-tendent. À partir du cas et du corpus envisagés, l'objectif est d'illustrer comment toutes les énonciations (aussi bien savantes que de vulgarisation) cherchant à définir et à catégoriser des pratiques linguistiques manifestent ce que Canut appelle une tension épilinguistique (2000b). À l'instar des pratiques que Canut et Danos cherchent à décrire, la description de ces définitions et de ces catégorisations en montre la labilité. Ainsi, si « les catégorisations sont [...] inhérentes à toutes pratiques sociales et langagières, leur malléabilité et leur fluctuation [doivent] [...] nous interroger » (Canut et Danos, 2018 : 195).

On comprend donc qu'à partir du cas précis analysé dans ce texte, je défends une position épistémologique qui pose le caractère construit de toute classification linguistique et le caractère labile de toute définition. Cette affirmation a déjà été faite plusieurs fois. Ainsi, Fabian (1986) a pu illustrer ce qu'il nomme l'appropriation descriptive des langues à propos du swahili dans l'ancien Congo belge. En français, il existe toute une littérature sur le sujet concernant soit les langues régionales (notamment Brès et Gardes-Madray, 1991) ou les langues créoles (Calvet, 1996) et, en particulier, sur le travail métalinguistique des locuteurs et locutrices « ordinaires ». Le cas du chiac en offre une illustration exemplaire dans un contexte contemporain et occidental alors que plusieurs travaux ont porté plutôt sur le passé et (ou) l'ailleurs. Sur un autre plan, je défends aussi ici

un type d'appréhension linguistique et une lecture sociolinguistique du chiac qui ne font pas toujours consensus. À la suite de travaux récents, je pose le principe de la non-autonomie linguistique du chiac : celui-ci n'est pas une langue à part, mais un usage du français⁴. D'un point de vue sociolinguistique, cet usage n'est pas la marque d'une assimilation collective (ni même individuelle) en cours. Cette dernière affirmation ne va pas de soi pour les détracteurs, les observateurs, mais aussi les usagers et les usagères du chiac.

Une brève présentation de la francophonie néo-brunswickoise

La condition de francophones minoritaires qui caractérise les Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick est désormais bien connue, notamment grâce aux nombreux travaux d'Annette Boudreau (voir Boudreau, 2016 pour une présentation détaillée de la francophonie acadienne du Nouveau-Brunswick et des nombreux enjeux afférents à sa situation). La sociolinguiste a notamment décrit les représentations diglossiques des membres de la communauté induites par une histoire et un contexte qui furent longtemps largement défavorables au fait français.

Rappelons l'événement historique que fut le Grand Dérangement en 1755 et dans les années subséquentes, qui dispersa les descendants des colons français installés depuis plus d'un siècle. Signalons que, jusqu'en 1968, aucune législation fédérale ou provinciale n'a reconnu leurs droits en tant que communauté linguistique. Si cette situation a changé avec l'adoption de la loi fédérale sur les langues officielles en 1969 et l'adoption d'une loi semblable au Nouveau-Brunswick, qui se déclare officiellement bilingue à la même période, il n'en demeure pas moins que les défis sont nombreux pour ces francophones en milieu minoritaire.

Toutefois, cette communauté francophone dispose de nombreux points forts qu'il est important de souligner. D'abord, les Acadiens et les Acadiennes représentent plus d'un tiers des habitants de la province (dans nulle autre province canadienne, à l'exception du Québec, les

⁴ Que certains usagers puissent tenir le chiac pour une autre langue me paraît, par ailleurs, légitime. Ce qui me paraît moins légitime, c'est d'invoquer pour cela des critères savants strictement linguistiques. Ce qui me paraît complètement illégitime, c'est de tenir ceux et celles que l'on considère comme des usagers du chiac pour des non-francophones.

francophones ne dépassent les 5 %). La logique du nombre joue dans plusieurs sens; elle confère une force politique indéniable, elle offre aussi au quotidien la possibilité de pratiquer le français dans de multiples situations, voire de vivre pleinement en français. La reconnaissance officielle du français au Nouveau-Brunswick s'est accompagnée du droit pour les Acadiens et les Acadiennes à des institutions essentielles à leur épanouissement : l'obtention de la dualité en matière d'éducation⁵ a été l'une des pierres angulaires de la lutte contre l'assimilation et est surtout aujourd'hui un formidable levier de développement. Les Acadiens et Acadiennes du Sud-Est disposent aussi d'une université (l'Université de Moncton), et la région offre des possibilités d'emploi à haute valeur ajoutée aux francophones – aux francophones bilingues pour être plus exacte – dans la fonction publique fédérale, dans le domaine de la santé, de l'éducation, des télécommunications, etc.⁶ Par ailleurs, les Acadiens et Acadiennes de la province se sont aussi dotés d'organismes qui veillent à la défense de leurs droits et de leurs intérêts, comme par exemple la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB)⁷. Les francophones de la province ont aussi à leur disposition plusieurs médias dans leur langue, notamment un quotidien, *L'Acadie Nouvelle*⁸, un hebdomadaire, *L'Étoile*, une station de radio et de télévision du télédiffuseur public national, Radio-Canada (l'antenne francophone des provinces atlantiques est

⁵ Au Nouveau-Brunswick, la dualité signifie qu'une institution est dirigée par une communauté linguistique.

⁶ Dans le secteur privé, les Acadiens et Acadiennes de la région sont encore bien présents dans les domaines traditionnels tels que la pêche, la foresterie, l'agriculture, mais ils ont su aussi diversifier leur économie en se lançant dans les domaines des technologies de l'information, des métiers de services et du tourisme. Depuis longtemps aussi, l'économie acadienne a pu compter sur le mouvement coopératif et de soutien mutuel grâce à des organismes transformés aujourd'hui en de puissantes compagnies d'assurance (la compagnie sise à Moncton de l'Assomption Vie) ou bancaire (ainsi les Caisses populaires acadiennes, rebaptisées depuis Uni Coopération financière).

⁷ La Société nationale de l'Acadie (SNA) poursuit les mêmes objectifs, mais à l'échelle pan-acadienne, c'est-à-dire en représentant les communautés acadiennes des provinces atlantiques (Nouveau-Brunswick, mais aussi Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve).

⁸ La présence de médias francophones dans le sud-est de la province a désormais une longue histoire. Dès 1905, le quotidien *L'Évangéline*, une institution forte pour les Acadiens d'alors, installe ses bureaux sur la rue Main à Moncton. Ils y resteront jusqu'à la fermeture du journal en 1982.

basée à Moncton et a pour nom Radio-Canada Acadie) et de nombreuses radios communautaires locales qui jouent un rôle indéniable dans la prise de parole citoyenne en français (voir Boudreau et Guitard, 2001 et Guitard, 2003).

Enfin, l'Acadie du Nouveau-Brunswick, et peut-être en particulier le Sud-Est, connaît une vie culturelle en français assez animée : festival du film francophone (FICFA) à l'automne, festival littéraire bilingue au printemps (Festival Frye), célébration de la fête nationale au 15 août de chaque année, en grande pompe et avec force activités et invités internationaux. À ces événements ponctuels s'ajoutent des institutions culturelles pérennes, telles que le théâtre l'Escaouette, le Centre culturel Aberdeen, la Galerie d'art de l'Université de Moncton (GAUM), la Librairie acadienne, les maisons d'édition Perce-Neige et Bouton d'or d'Acadie, institutions qui ont toutes leur siège à Moncton. La scène culturelle acadienne du sud-est du Nouveau-Brunswick est aussi alimentée par la présence de nombreux créateurs et de nombreuses créatrices affiliés ou non aux institutions mentionnées précédemment. Moncton nourrit ou a nourri le travail de poètes (comme Paul Bossé), de romanciers (tels Gérard LeBlanc ou Ulysse Landry), mais aussi d'artistes visuels (le peintre Yvon Gallant, par exemple). Pour ceux de ces créateurs et créatrices dont la langue est le matériau, les « jeux » linguistiques sont parfois au centre de leurs œuvres (voir, notamment, le travail du bédéiste Dano LeBlanc⁹).

Toutefois, cette licence poétique ne doit pas faire oublier que les usages non standard du français, en particulier quand l'anglais y prend une certaine place, sont encore largement stigmatisés. Nous aurons l'occasion de revenir sur l'ampleur de cette stigmatisation plus loin.

Les informations fournies plus haut ne résument pas tout, loin s'en faut, de la réalité des francophones du Sud-Est. Je conclus cette partie de mon article en présentant ma position sur la francophonie néo-brunswickoise : il s'agit d'une francophonie forte où la pratique de la langue maternelle de ses membres est usuelle dans la sphère privée comme dans la sphère publique, même si elle connaît parfois quelques obstacles et restrictions.

⁹ Le travail de D. LeBlanc a été le point de départ de plusieurs travaux savants sur les questions linguistiques dans le Sud-Est (voir, notamment, Arrighi, 2011). Ce travail montre comment le chiac est un moteur de création artistique.

Composition du corpus

Mon corpus se compose d'une série de travaux scientifiques consacrés au chiac, choisis en fonction de critères énoncés ci-après. J'ai surtout utilisé trois contributions de Marie-Ève Perrot, reconnue comme l'une des principales spécialistes du chiac. Ces contributions sont étalées dans le temps de manière à suivre l'évolution du classement et du reclassement du chiac. Mentionnons tout d'abord un article de 1994, qui relève certains points saillants de sa thèse de doctorat¹⁰. Je cite également un article de 2010, écrit en collaboration avec Annette Boudreau, qui offre un premier recadrage sur la définition du chiac. Je ferai surtout référence à un article de 2014, qui illustre comment la comparaison avec d'autres corpus de français acadien en contact avec l'anglais apporte un éclairage intéressant et soulève la question de la spécificité du chiac par rapport à ces variétés. Dans cette veine, je m'arrête également sur un dernier article de Perrot datant de 2018 dans lequel celle-ci présente un projet de comparaison des emprunts dans les français acadiens, projet qui teste empiriquement l'éventuelle spécificité du chiac. Dans cette contribution, Perrot propose une réflexion méthodologique sur la possibilité de comparer les corpus ainsi qu'une réflexion théorique sur la catégorisation des phénomènes de contact. Cet article parachève aussi le changement qui s'est opéré chez Perrot dans sa conception du chiac. Ce changement a été notamment nourri par une contribution de Ruth King (2008) que j'ai intégrée à mon corpus. Le travail de King porte à la fois sur la spécificité du chiac et sur le degré d'influence anglaise allégué. Enfin, je retiens un article de Robert Papan (2014) dont l'un des objectifs est de prendre position sur le statut du chiac.

L'intérêt de cette sélection tient aussi au fait que les travaux de ces différents linguistes représentent des façons différentes d'aborder le chiac et, plus largement, les pratiques linguistiques. Les études de Perrot s'inscrivent dans le domaine de la linguistique de l'énonciation (ce qui explique, par exemple, son intérêt pour les mots-outils et les mots du discours), avec une attention sociolinguistique certaine (acquise notamment de ses collaborations avec Annette Boudreau); les méthodes et

¹⁰ Cet article est en lien direct avec sa thèse, intitulée *Aspects fondamentaux du métissage français / anglais dans le chiac de Moncton (Nouveau-Brunswick, Canada)*, et qui peut être considérée comme un texte fondateur des études sur le chiac.

les analyses de King relèvent de la linguistique variationniste. Enfin, c'est une approche de type comparatif que nous propose Papan, spécialiste des français de l'ouest du Canada et du mitchif, la langue des Métis incluant cri et français.

J'ai aussi consulté les pages de *L'Encyclopédie canadienne* consacrées au chiac (rédigées par Paul Laurendeau) afin d'intégrer à mon corpus un écrit destiné davantage au grand public. En effet, *L'Encyclopédie canadienne* se veut, selon la présentation que l'on trouve sur son site, « la source d'information sur le Canada la mieux fondée et la plus complète ». Disponible gratuitement en ligne, à la fois en anglais et en français, elle comprend quelque 14 000 articles sur une variété de sujets, notamment l'histoire, la culture populaire, les événements, les personnes, les localités, la politique, l'art, les Premières Nations, les sports et la science¹¹.

Je présente en premier lieu le travail de catégorisation et de recatégorisation effectué dans le corpus savant et, en second lieu et dans une moindre mesure, j'analyse le texte de vulgarisation tiré de *L'Encyclopédie canadienne*. Pour l'une comme pour l'autre énonciation, nous verrons que le trait dominant réside dans les fluctuations que l'on trouve dans les définitions et les catégorisations.

Catégorisation des pratiques linguistiques : regard critique

Une bonne partie du travail en linguistique a consisté et consiste toujours à catégoriser des pratiques. Pour ce faire, on a avancé les notions de registre, de variante, de code, de langue, de dialecte, etc. Plusieurs linguistes et, plus généralement, plusieurs chercheurs et chercheuses ayant réfléchi à la question nous mettent toutefois en garde contre les écueils inhérents à cette volonté de classification.

Tel que le notent Trimaille et Matthey (2012) en introduction de leur article « Catégorisations », « [a]ucun sujet, aucun objet, aucun phénomène n'échappe [...] à l'activité classante et désignante des êtres humains. Les ressources et pratiques langagières font partie de cet environnement, et font elles-mêmes l'objet de catégorisations » (p. 95). Or, si le rôle des

¹¹ L'article de Wikipédia d'où est extraite cette information présente cette encyclopédie de façon plus exhaustive. Voir https://fr.wikipedia.org/wiki/L%27Encyclopédie_canadienne; voir aussi le site officiel de *L'Encyclopédie canadienne* : <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr>.

pratiques linguistiques comme ressources classificatoires est bien connu grâce à de nombreux travaux¹², leur statut d'objets de classification est peut-être moins connu et étudié alors que le fait de catégoriser des pratiques linguistiques est tout aussi orienté sur le plan idéologique.

Les pratiques linguistiques non standard sont pour les linguistes objets par excellence de tentatives de catégorisation. On peut penser à la catégorisation de faits de langue comme relevant du langage populaire. Cette notion et ce qu'elle caractériserait ont été vivement critiqués par Bourdieu (1983) :

La notion de « langage populaire » est un des produits de l'application des taxinomies dualistes qui structurent le monde social [...]. Ce sont ces catégories mythiques qui introduisent une coupure tranchée dans le continuum des parlers, ignorant par exemple tous les chevauchements entre le parler relâché des locuteurs dominants [...] et le parler tendu des locuteurs dominés [...] et surtout la diversité extrême des parlers qui sont globalement rejetés dans la classe négative du « langage populaire ». (p. 100)

Françoise Gadet est revenue sur le caractère construit (et trompeur) de cette dernière catégorisation. Elle indique, par exemple, que les mêmes faits de langue seront classés comme relevant du français populaire ou du français familier selon le statut social du locuteur, faisant par là des mêmes formes des variantes sociales ou des variantes stylistiques (1991).

Les pratiques linguistiques qui sont particulièrement¹³ marquées par le contact des langues ont fait l'objet d'un travail taxinomique assez important dans les dernières décennies du xx^e siècle (voir, notamment, Auer, 1999). On a ainsi proposé la distinction entre *code switching* (alternance de codes) et *code mixing* (mélange de codes) alors que, dans les faits, les usages des individus alternent continuellement entre ce que les savants considèrent relever du *switching* et du *mixing*.

¹² Sur l'étude du rôle des langues dans la classification du monde, voir notamment les travaux en ethnolinguistique portant sur les soi-disant « visions » du monde résultant ou à la base des choix linguistiques tels que la nomination du spectre des couleurs (pour une critique, voir Sériot, 1996). En fait, les travaux sur le rôle des langues comme ressources classificatoires sont désormais largement discrédités (McWhorter, 2014); en revanche, la classification des pratiques linguistiques, elle, reste d'actualité.

¹³ Cet adjectif vient ici rappeler qu'*in fine* toute pratique linguistique est marquée par le mélange et qu'il n'existe pas de langage « pur » au sens où il serait exempt d'influences multiples sur les plans lexical, sémantique, grammatical, pragmatique.

Pour étudier les effets du contact linguistique, les linguistes se sont intéressés à des situations où le contact a semblé particulièrement marqué. En ces lieux, leur travail d'enquête les a souvent conduits à s'attacher aux locuteurs et locutrices présentant les pratiques les plus hybrides. C'est ce qui s'est passé avec le chiac, dont nous allons maintenant voir le traitement dans un corpus d'écrits savants.

Le chiac à la loupe de la science

Le chiac est connu dans le monde des sociolinguistes qui s'intéressent aux mélanges de langues grâce surtout à la thèse que lui a consacrée Marie-Ève Perrot en 1995. Depuis lors, plusieurs travaux ont été entrepris pour arriver à une définition du chiac. Voici un aperçu de quelques-uns de ces travaux.

En introduction de sa thèse, Perrot pose la question suivante : « Qu'est-ce que le chiac? » (1995 : 12). Elle passe en revue la maigre littérature alors disponible sur le sujet. À partir de là, elle fait ressortir deux types d'éléments de définition¹⁴. Le premier type regroupe des caractéristiques sociolinguistiques : le développement du chiac serait récent, il serait surtout l'apanage des jeunes de la région de Moncton (ville qui devient de plus en plus le centre de la francophonie néo-brunswickoise). Rappelons ici l'intérêt des sociolinguistes des années 1990 pour le « parler jeune ». L'inscription du chiac dans cette catégorie peut notamment s'expliquer par l'engouement scientifique d'alors. Carole de Féral (2012) a proposé une réflexion sur l'utilité scientifique, mais aussi sociale d'un tel étiquetage. Il est pertinent pour mon propos de rappeler que son travail montre que la catégorie « langue de jeunes », « parler jeune », « *youth language* », largement utilisée depuis la dernière décennie du xx^e siècle, est

¹⁴ Je ne discute pas ici de la pertinence de tel ou tel critère de définition. On comprendra que j'adhère à l'opinion selon laquelle les critères linguistiques (des formes, des traits qui relierait un énoncé au chiac) ne sont ni les paramètres les plus valides ni les plus opérationnels. Les critères sociolinguistiques, notamment les représentations individuelles et collectives, sont certainement plus recevables, mais posent, comme le souligne Feussi (2017), le défi qu'elles ne sont accessibles que mises en discours. Ce critère est donc sémiotique lui aussi. Or, comme le propose Feussi en discutant du francanglais, le fait de désigner une parole comme appartenant à telle ou telle étiquette linguistique peut relever d'une perception, d'une expérience non médiée par des signes (par exemple, un énoncé, un discours peut être considéré comme du chiac, car son énonciateur a été reconnu au préalable comme locuteur légitime de ce que l'on tient pour du chiac).

le résultat d'une double stigmatisation sociale et linguistique : il y aurait en effet des « jeunes » qui se distingueraient des autres notamment dans leurs façons de parler, et ces dernières obéiraient à des mécanismes spécifiques. Toutefois, l'auteure, qui travaille notamment dans une situation de contact linguistique au Cameroun, montre que l'essentialisation par les linguistes de certaines pratiques langagières a pu servir des locuteurs et locutrices en leur permettant d'en revendiquer la légitimité, comme dans le cas du camfranglais ou francanglais¹⁵. Dans le contexte à l'étude, il en va de même du chiac¹⁶ (voir Boudreau, 2012; Arrighi, 2013.) Plus généralement, il faut reconnaître le rôle des travaux savants dans la reconnaissance de pratiques stigmatisées. Des créoles en passant par le vernaculaire noir américain, les locuteurs et locutrices de ces langues ou parlers ont pu compter sur l'appui de linguistes, dont les travaux ont servi de plaidoyers pour ces usages et ont doté leurs usagers et usagères d'un certain pouvoir d'action (on retrouve là les notions d'*advocacy* et d'*empowerment* chères à Cameron *et al.* (1993) dans leurs recherches sur des questions de langue.)

Le second type comprend des éléments de définition d'ordre linguistique. Le chiac se caractériserait par un mélange non hétéroclite de français et d'anglais et constituerait un nouveau système, autonome, ou du moins en voie d'autonomie, qui se définit par une triple opposition : au français acadien traditionnel (représentant le parler des ancêtres), au français standard (la norme scolaire exogène) et à l'anglais (la langue dominante). Dans un article (1994) qui s'arrête précisément sur la définition et la catégorisation du chiac, Marie-Ève Perrot résume de la façon suivante ce que serait le chiac sur le plan linguistique :

La caractéristique fondamentale du vernaculaire [...] est l'appropriation d'éléments anglais au sein de la matrice française en des points bien précis et selon des modalités particulières. L'originalité du corpus provient tout d'abord de la nature même de ces éléments : en plus des mots lexicaux (substantifs, adjectifs et verbes), des connecteurs, des particules énonciatives et locutions idiomatiques diverses, on observe un grand nombre de mots « outils » et d'opérateurs complexes (prépositions, particules adverbiales, adverbes aspectuels et modaux, pronoms indéfinis, pronoms relatifs). [...] L'originalité

¹⁵ Si l'on suit Feussi, cette dernière dénomination est privilégiée par les locuteurs et locutrices pour désigner ce que les chercheurs, les chercheuses, les institutions et les journalistes nomment toujours le camfranglais (2011 : 162).

¹⁶ Je rappelle que le point de vue des locuteurs et locutrices n'est pas discuté ici. Voir, toutefois, la note 18.

du vernaculaire réside enfin dans le fait que *la mixité* présente un *degré élevé de stabilisation*. Elle *obéit à des règles* qui permettent de cerner l'émergence d'un *nouveau système, véritablement autonome par rapport aux deux langues dont il est issu*. (1994 : 80-81; je souligne.)

Cette conclusion sera reprise dans des travaux subséquents de l'auteure et d'autres chercheurs et chercheuses s'intéressant au mélange des langues en Acadie¹⁷. Cette définition valide une approche des faits de langue empreinte de linguistique structurale selon laquelle tout fait linguistique doit présenter une certaine régularité, se justifier du point de vue linguistique et former système. Cette définition offre un statut au chiac, en en faisant une quasi-langue, dans un contexte social qui, lui, devient de plus en plus ouvert. Depuis lors, toutefois, Perrot a largement revu sa définition. Le chiac n'est pas un parler autonome, les modalités du traitement linguistique du contact des langues qui s'y manifestent ne sont pas originales. Par ailleurs, Ruth King avait déjà proposé une nouvelle catégorisation du chiac. S'intéressant aux marges de l'Acadie (et non à son centre, Moncton), King mène depuis le début des années 1980 un travail de description du français parlé à Terre-Neuve, à l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse. Forte de sa connaissance du français en usage dans ces communautés, elle remet en question la spécificité linguistique du chiac : « *[T]here is little evidence that chiac differs dramatically from a number of lesser known Acadian varieties spoken in Nova Scotia and Prince Edward Island in terms of the effects of language contact* » (2008 : 139).

Dans sa contribution, King avance donc que le chiac ne présente pas de caractère spécifique¹⁸. Elle ajoute aussi que le degré d'influence anglaise allégué n'est parfois pas corroboré par les données fournies¹⁹.

¹⁷ Ainsi, « [l]e chiac est une langue dont la matrice est française et le lexique généreusement "enrichi" d'anglais » (Chevalier, 2001 : 15). Young, dans sa thèse de doctorat (2002), parle de « *[t]bird language* ». Les usagers et usagères répondant à des questionnaires sociolinguistiques vont aussi parfois dans ce sens-là, par exemple en répondant « français, anglais, chiac » lorsqu'on leur demande quelle(s) langue(s) ils parlent. Sur les représentations du chiac par ceux qui l'utilisent, voir Perrot (2006) et Cormier (2008).

¹⁸ Ruth King emprunte ici les approches que Feussi qualifie de sémiotiques, à savoir celles où « seul le signe linguistique apparaît comme important dans l'identification de frontières entre les langues » (2017 : 163).

¹⁹ La surévaluation d'éléments « exogènes » dans les pratiques d'une langue qui intègrent de ces éléments « exogènes » est courante. Guerra (2020) a montré comment la proportion de la langue arabe dans le français des « jeunes de banlieue »

King se penche sur la littérature consacrée au chiac, puis la compare avec ses propres découvertes et celles d'autres auteurs concernant les variétés acadiennes parlées ailleurs que dans le sud-est du Nouveau-Brunswick au Canada atlantique. Elle en conclut que le chiac n'est pas radicalement différent de ces autres variétés. La présence de l'anglais y est variable, sans être abondante. Finalement, en présentant le chiac, dans le résumé de son article, comme « *a stigmatized variety of Acadian French* » et en usant dans son titre de l'expression « *Acadie's joual* », King exprime on ne peut plus clairement quel est, selon elle, le statut du chiac. Sur le plan linguistique, nous avons affaire à du français, indéniablement. D'un point de vue sociolinguistique, ce français-là est l'objet de critiques.

En 2014, Perrot se dit d'accord avec King et propose que la question de l'éventuelle spécificité du chiac soit appréhendée dans une perspective symbolique plutôt que linguistique²⁰. Elle souligne que ce parler est nommé, ce qui lui confère un statut particulier par rapport aux autres variétés de français acadien en contact avec l'anglais, la nomination d'un parler contribuant indéniablement à sa notoriété²¹. Précisons par ailleurs que, dès 2010, Perrot, en signant avec Boudreau un article intitulé « Le chiac, c'est du français... », avait déjà rompu avec la représentation du chiac comme parler autonome ou en voie d'autonomisation. Même son de cloche de la part de Robert Papen, un spécialiste d'un parler mixte du Canada, le mitchif : un mélange de cri et de français parlé dans les Prairies canadiennes, plus particulièrement dans les provinces du Manitoba et de la Saskatchewan. Papen s'est plusieurs fois arrêté sur le chiac. Il a notamment posé la question de sa nature et de son fonctionnement par comparaison avec le mitchif. Son article de 2014, « Hybrid Languages

est surestimée; cette surestimation peut être instrumentalisée dans un discours faisant de l'usage jugé « trop important » de cette langue un indice de refus d'assimilation (en l'occurrence franco-française). À l'inverse, l'usage jugé « trop important » de l'anglais dans le français des Canadiens francophones minoritaires peut être interprété comme une marque, une volonté d'assimilation à la culture dominante (anglo-canadienne).

²⁰ C'est ce que propose Feussi dans la contribution déjà citée où il rappelle l'importance, dans certaines situations, de « privilégier des critères anthropologiques et historiques liés aux expériences, pour définir les frontières inter-linguistiques » (2017 : 165).

²¹ À ce sujet, il convient de noter qu'il existe aussi la dénomination *acadjone* pour désigner des pratiques de français en contact avec l'anglais au sud-ouest de la Nouvelle-Écosse. Pour une description de ces pratiques, voir Petras, 2016 et pour une comparaison avec le chiac, Perrot, 2018.

in Canada Involving French: The Case of Michif and Chiac », est conçu comme une réponse aux propos tenus dans un ouvrage de synthèse sur le français en Amérique du Nord publié en 2005 (Valdman *et al.*). Dans l'introduction de ce livre, Valdman indique que, « *in North America, two mixed languages have been created by combining a version of French with another language present in the community: Michif, which combines Cree (an Amerindian language) and French and Chiac, which combines French and English* » (cité par Papen, 2014 : 155²²). Or, pour ce spécialiste du michif, l'analogie ne tient pas et elle est des plus surprenantes :

Valdman's evaluation of Chiac being an "autonomous" hybrid language much like Michif is somewhat surprising, especially in light of the fact that those linguists who have worked on Chiac, including Perrot (2005²³) herself, have been most careful to state that while it is certainly "mixed" or "hybrid", it is nevertheless merely a "code" [...], a "vernacular" [...] a "dialect" [...]. (2014 : 155)

Papen compare alors l'histoire sociolinguistique ainsi que les structures linguistiques de ces deux « *linguistic entities* » afin de montrer que, même s'il existe un certain nombre de similitudes notables entre les deux, michif et chiac ne doivent pas être considérés comme appartenant à la même classe linguistique en raison de leurs histoires sociolinguistiques et surtout de leurs structures. Au terme de sa comparaison, Papen conclut que le « *Michif is a true Bilingual Mixed Language (Thomason, 1997) while Chiac has not yet attained the status of an independent language* » (2014 : 157).

En définitive, il est possible de dégager un consensus chez les spécialistes. À l'heure actuelle, et pour reprendre les mots de Perrot et de Boudreau (2010), « le chiac, c'est du français »; ou pour le dire autrement, ce n'est pas une langue nouvelle, hybride et autonome. Pour aller plus loin, Perrot propose dans une dernière contribution (2018) d'établir une typologie des emprunts à l'anglais dans différentes variétés de français des Maritimes. Sa collecte de conjonctions et de locutions conjonctives dans différents corpus permet de faire ressortir un important noyau commun : 11 conjonctions sur 26 se retrouvent dans les trois provinces et 14 sur 26, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse. Ces résultats attestent l'existence de formes anglaises communes « en circulation », selon les mots de Perrot (2018 : 121), dans les variétés des Maritimes. Une série

²² Papen a traduit le texte de Valdman en anglais. La traduction est tout à fait conforme à la version originale (voir Valdman 2005 : 22).

²³ De façon tout aussi surprenante, notons que cet article de Perrot est justement publié dans le collectif dirigé par Valdman (2005), dont l'introduction a fait réagir Papen.

de différences témoignent aussi de normes vernaculaires distinctes. Et Perrot de conclure partiellement qu'à « partir de ces observations, il semble difficile de dire qu'une variété est plus "avancée" [sur la voie de l'autonomisation] » (p. 121).

Plusieurs questions restent entières. Dans la typologie des emprunts à l'anglais, en quoi réside réellement la spécificité des variétés des Maritimes²⁴ par rapport à d'autres variétés de français du Canada en situation de contact inégalitaire? Quels seraient les facteurs susceptibles d'expliquer leur éventuelle spécificité? La conclusion de Perrot est très intéressante pour la thèse que je défends : le recours même assez massif à l'anglais, y compris pour des mots-outils (et même surtout), ne signale ni un étiolement linguistique ni une assimilation en cours sur le plan sociolinguistique. En effet, des descripteurs travaillant sur des situations de francophonie bien plus « faibles » que la francophonie néo-brunswickoise, et plus largement acadienne, ont pu y noter l'absence notoire de mots fonctionnels empruntés à l'anglais. Pour expliquer cette absence de mots-outils empruntés à l'anglais dans certaines variétés de français nord-américain (comme l'attestent leurs données), des descripteurs avancent que cette absence pourrait être due au fait que les locuteurs sont plutôt dans une situation de transfert linguistique. Perrot cite une communication personnelle de Mougeon, qui travaille dans certaines régions ontariennes. Prenons l'exemple des français parlés en Amérique du Nord. De même, si l'on regarde la situation d'« étiolement » (Rottet, 2005) dans laquelle se trouverait le français en Louisiane, ce type d'emprunts est des plus rares. Je reviendrai sur ce point dans ma conclusion.

Attardons-nous maintenant à la manière dont le chiac est présenté dans *L'Encyclopédie canadienne*, un ouvrage de référence grand public, afin de voir comment s'effectuent dans ce type de discours les opérations de définition et de catégorisation.

Le chiac à l'épreuve de la vulgarisation

La présentation du chiac, dans la notice de *L'Encyclopédie canadienne* qui

²⁴ En collaboration avec Phil Comeau, spécialiste du français de la baie Sainte-Marie, Perrot a entrepris de comparer le français du sud-est du Nouveau-Brunswick avec celui du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse du point de vue des effets du contact des langues.

lui est consacrée, mérite d'être commentée. À l'instar de toutes les notices de *L'Encyclopédie*, celle consacrée au chiac comporte quatre parties : une brève définition en vedette, une illustration, un texte suivi de longueur variable (ici huit pages sur écran) et quelques références bibliographiques (« lectures supplémentaires »). Toutes les notices sont signées, et celle qui nous intéresse ici a été écrite par le linguiste Paul Laurendeau (qui a aussi rédigé la notice sur le joul).

La brève définition en vedette se lit comme suit :

Le chiac (ou chiak ou chiaque) est un type spécifique d'alternance discursive entre le français et l'anglais chez des bilingues profonds, locuteurs natifs du français acadien comme langue maternelle et de l'anglais canadien comme langue première ou seconde. (Laurendeau, 2016)

En guise d'illustration, on reproduit une photographie du « groupe Radio Radio en concert en 2014 », selon la légende qui l'accompagne²⁵. Ce qui ressort de la définition du chiac correspond assez aux descriptions savantes dont il a été question jusqu'ici. Laurendeau signale la présence en alternance du français et de l'anglais. Sans nier la présence d'alternances, les chercheurs et chercheuses cités plus haut ont plutôt parlé de mélange. De façon claire, l'auteur de la notice indique que le chiac est un phénomène discursif; ce qui est moins clair, en revanche, ce sont les adjectifs accolés à plusieurs substantifs, tels que les « bilingues *profonds* ». Qu'entend-on également par « langue maternelle », « langue première, seconde » ainsi que par « locuteur natif »? La suite du propos va dans deux directions, précisément celles que l'on a déjà relevées dans le corpus scientifique : une direction linguistique (description du code) et une direction sociolinguistique (condition d'émergence et d'existence du code, valeur de celui-ci). Ce faisant, Laurendeau propose une catégorisation du chiac et signale sa valeur ethnoculturelle. Pour catégoriser le chiac, l'auteur mentionne sa composante essentiellement française. Dans le corps de son article de quelque huit pages, l'auteur prend toutefois la peine de souligner qu'il ne s'agit pas de n'importe quel français et que ce français à la base du chiac est très loin de la variété standard. Celle-ci est considérée comme nécessairement exogène, « prétentieuse » et mal venue (« ... à Moncton, Shediac, Dieppe et Memramcook, le chiac est omniprésent

²⁵ Le groupe Radio Radio est souvent considéré comme le représentant par excellence du chiac; or, selon les membres de ce groupe, leurs chansons comportent plusieurs vernaculaires acadiens.

et parler français enfreint ouvertement la norme des rues », peut-on lire dans le texte de Laurendeau). Le type de français qui compose le chiac est défini ainsi :

Le dialecte français formant le gros de l'idiome chiac est en fait ce qu'on appelle un collatéral du français, un isolat vernaculaire (c'est-à-dire une langue isolée au sein d'une famille de langues et qui ne peut pas être associée à d'autres langues pour former une sous-famille) datant du début du XVII^e siècle et perpétué, avancé mais aussi marginalisé chez des locuteurs ayant vécu l'aventure de la standardisation dans une langue (première ou seconde) non maternelle, l'anglais. (Laurendeau, 2016)

Ici, ce n'est pas directement du chiac qu'il est question, mais de l'une de ces composantes. Ce segment appelle toutefois plusieurs commentaires. On note, en effet, une certaine accumulation dans la définition. D'abord, le recours à des étiquettes métalinguistiques²⁶ : « dialecte » (le dialecte français), « idiome » (l'idiome chiac), ensuite le recours à des termes spécialisés, tel « isolat vernaculaire » dont la glose entre parenthèses, en plus d'être erronée, n'est pas plus accessible que le vocable qu'elle est censée éclaircir. L'utilisation d'un vocabulaire savant permet de maintenir une image d'objectivité alors que, chez les linguistes, ce vocabulaire est souvent discuté et que le sens de chacun des termes employés est loin de faire l'unanimité. Le fait d'avancer que le français parlé en Acadie est un français datant du XVII^e siècle est un autre élément qui peut être remis en question. On croyait cette proposition battue en brèche au moins depuis les travaux d'historiens et d'historiennes de la langue française au Canada tels ceux de Claude Poirier (voir Poirier *et al.*, 1994). Quant à savoir ce qu'il faut entendre par « des locuteurs ayant vécu l'aventure de la standardisation dans une langue (première ou seconde) non maternelle », en tant que linguiste, je ne le sais guère. Quel bénéfice peut alors tirer le lecteur de ce type d'informations?

Tout au long de la notice, on remarque la multiplication de termes qui, bien qu'ils ressortissent au vocabulaire savant, n'en demeurent pas moins chargés du point de vue idéologique. On note également l'accumulation d'assertions scientifiquement discutables. À la recherche d'une définition, d'une catégorisation du chiac, l'auteur multiple les

²⁶ Dans un article de 2014, Urbain utilise cette expression pour faire référence à *label* et *labeling*, termes fort courants dans la littérature en anglais, mais disposant de peu d'équivalents en français.

énoncés, dont plusieurs commencent par « le chiac est... » :

Le chiac est donc un idiome, une pratique, un comportement (et un problème) de francophones.

Le chiac est un vieux collatéral du français parlé par des locuteurs en situation d'alternance de codes, c'est-à-dire des bilingues chez qui les deux langues parlées sont alors discursivement activées.

Le chiac est un mouvement général d'alternance discursive des codes chez un bilingue profond, francophone au départ, dont on ne tire finalement une spécificité « dure » qu'en puisant dans les particularités grammaticales et phonétiques du français acadien de souche, qui assure sa configuration de base.

Le chiac, lui, est « impur » mais libre. Il est un objet de fierté et de connivence collective. (Laurendeau, 2016)

Hormis le dernier énoncé cité où l'adjectif « impur » semble tenu à distance par l'usage des guillemets et où l'on souligne la valeur identitaire, le portrait est peu flatteur. En fait, Laurendeau reconnaîtra au chiac diverses vertus d'ordre sociolinguistique dans la suite et la fin de son article. C'est alors sa valeur comme objet de création artistique qui est mise en évidence, ce qui correspond à un mouvement de la critique et de l'opinion publique désormais connu (Arrighi, 2013).

Conclusion

Suivre l'aventure d'un terme et d'un phénomène linguistique sur plus de 25 ans de recherches m'a permis, je l'espère, d'illustrer le caractère construit d'une définition et d'une catégorisation linguistique. Les reprises et les renversements théoriques dont le chiac a fait l'objet montrent aussi le caractère inconstant de toute définition et de toute catégorisation. Sur le plan scientifique, cette inconstance doit nous rassurer, car elle est la condition même d'exercice de la pensée. De même, on sait que le savoir progresse indéniablement par à-coups et revirements. Sur le plan scientifique et social, cette inconstance doit nous faire réfléchir. Comme linguistes (et en apparente contradiction avec l'inconstance signalée plus haut), nous devons garder en tête le caractère instituant de toute définition et de toute catégorisation. Rappelons aussi que les choix faits par les descripteurs, de s'intéresser, par exemple, aux parlars les plus marqués, peuvent produire une vision faussée des pratiques linguistiques en usage dans une communauté où même si une langue est minoritaire, elle n'en est pas moins plurielle et s'incarne aussi dans un registre standard. En milieu

linguistique minoritaire, les discours savants sur les questions de langue ont une portée qui dépasse le seul domaine universitaire. Les médias les relayent, bien des personnes les reprennent en citations de seconde main, les plans d'aménagement linguistique, culturel, pédagogique s'en saisissent (Boudreau, 2016). Les locuteurs eux-mêmes peuvent en faire les frais ou en tirer bénéfice. Les chercheurs et chercheuses ne doivent donc pas oublier leur rôle dans l'institutionnalisation progressive de certains discours sur la langue.

En m'intéressant à ce qui circule et surtout à ce qui est inscrit sur la Toile au sujet du chiac et en ayant volontairement arrêté mon choix sur une source sérieuse, j'ai pu constater que le chiac est encore stigmatisé. Le discours des linguistes posant l'équivalence en valeur de tous les usages linguistiques, discours en circulation dès les débuts de la linguistique, n'a pas permis pour autant de rendre tous les usages linguistiques égaux en valeur, y compris dans les rangs des linguistes. Il convient donc de tenter d'expliquer le rejet que l'on observe encore de certains usages.

Certaines caractéristiques propres au chiac, et avant tout sa composante mixte que la recherche a largement étudiée, sont parmi les aspects les plus décriés dès lors qu'il est question de langue en Acadie. Le nombre, la variété ainsi que le traitement linguistique dont font l'objet les emprunts présents dans certaines pratiques contribuent certainement à la stigmatisation particulièrement forte de la langue de certains Acadiens et Acadiennes. Rappelons la réalisation phonétique et prosodique selon les patrons de la langue source, très commune chez les locuteurs bilingues, la non-intégration morphologique possible des noms, ou encore la reproduction parfois d'un ordre syntaxique plutôt anglais (antéposition de l'adjectif épithète, par exemple). Ces caractéristiques augmentent l'effet d'étrangeté, d'impureté de la langue.

La stigmatisation des éléments linguistiques venus de l'anglais a une longue histoire. Boudreau (2009) retrace cette histoire, mais montre également comment les discours sur les pratiques linguistiques se sont, à notre époque, diversifiés. À la suite notamment de différentes stratégies adoptées par les artistes afin de légitimer les pratiques linguistiques en usage en Acadie, la mise en valeur de pratiques linguistiques plurielles et polyvalentes envisagées comme une richesse et une ressource ludique, créative et identitaire participent à la construction de nouvelles façons d'appréhender le chiac. Mais, et tous les sociolinguistes travaillant en

Acadie ont pu en faire le constat, ni leurs travaux, ni les manifestes artistiques faisant l'éloge du chiac, ni une certaine osmose sociale ouverte à la diversité tous azimuts n'ont pu venir à bout de la mauvaise réputation du chiac.

De fait, au contraire de ce que pourrait laisser croire un certain discours sur l'ouverture à la variation et à l'altérité sous toutes ses formes, la stigmatisation du chiac et de ses locuteurs et locutrices perdure. En témoignent, par exemple, l'émergence du terme « acadianisation », comme synonyme d'anglicisation, d'assimilation (Arrighi et Urbain, 2016-2017 et 2019) et l'utilisation du terme « chiac » comme étiquette, synonyme de baragouin²⁷. En témoigne aussi un discours très commun en Acadie, mais peut-être encore plus à l'extérieur de l'Acadie où le chiac est considéré comme une étape vers l'assimilation. Avec ma collègue Isabelle Violette (2013), j'ai déjà proposé une analyse critique de ce discours linguistique idéologique qui consiste à établir un rapport entre la qualité de la langue, la responsabilité individuelle en la matière et le maintien de l'intégrité identitaire d'une minorité linguistique, en l'occurrence la minorité acadienne. Il s'agit d'un discours assurément fondé sur des idéologies, dont en premier lieu celle du monolinguisme (et de ses assises politiques, celles du nationalisme). Cette idéologie conduit à voir dans les usages bilingues une étape transitoire vers l'assimilation linguistique et soutient l'idée que l'assimilation commence par les usages mêmes des individus. En dépit des avancées des chercheurs et chercheuses en la matière qui viennent contredire une telle lecture, les vieilles idées perdurent²⁸. Or, s'il est « hors de question de tomber dans le piège d'une idéalisation illusoire du dialecte qui consisterait à dire qu'il est la solution miraculeuse à tous les problèmes, surtout en milieu minoritaire » (Boudreau et Perrot, 1994 : 282-283), il est aussi nécessaire de montrer et de rappeler que l'usage du chiac est bien le

²⁷ En ce qui concerne l'instrumentalisation d'une image particulièrement désobligeante de l'Acadie et des usages linguistiques qui y règnent, j'invite notamment les lecteurs et lectrices à consulter le lien suivant, blogue dans lequel s'expriment des opinions extrêmement désobligeantes et violentes à propos du chiac : <https://jack-jackyboy.blogspot.com/2014/10/ne-pas-donner-sa-langue-au-chiac-oui.html>.

²⁸ Lors de la présentation d'une première version de ce texte au colloque international où j'étais la seule à parler de l'Acadie, des membres de l'auditoire ont tenu à souligner l'aspect nocif du chiac pour l'avenir du français en Acadie. La remarque d'un participant, faisant de cet usage le signe certain de l'assimilation, a été particulièrement bien accueillie. La recherche récente sur le sujet n'a pas encore, semble-t-il, reçu beaucoup d'écho.

signe d'une francophonie forte.

BIBLIOGRAPHIE

- ARRIGHI, Laurence (2011). « Langue de Molière versus langue de Shakespeare dans le lexique d'*Acadieman* : une illustration des dynamiques et des représentations linguistiques dans le sud-est du Nouveau-Brunswick », *Études canadiennes = Canadian Studies*, n° 70, p. 105-118.
- ARRIGHI, Laurence, et Émilie URBAIN (2016-2017). « “Wake up Québec” : du recours aux communautés francophones minoritaires dans le discours visant l’émancipation nationale du Québec », *Francophonies d'Amérique*, n° 42-43 (automne-printemps), p. 107-126.
- ARRIGHI, Laurence, et Émilie URBAIN (2019). « Les “mauvais exemples” de la francophonie nord-américaine : intérêt des acteurs, construction des images, instrumentalisation des groupes », dans Sandrine Hallion et Nicole Rosen et Sandra Najat (dir.), *Les français d'ici : des discours et des usages*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 11-32, coll. « Les voies du français ».
- ARRIGHI, Laurence, et Isabelle VIOLETTE (2013). « De la préservation linguistique et nationale : la qualité de la langue de la jeunesse acadienne, un débat linguistique idéologique », *Revue de l'Université de Moncton*, vol. 44, n° 2, p. 67-101.
- AUER, Peter (1999). « From Code-Switching via Language Mixing to Fused Lects: Toward a Dynamic Typology of Bilingual Speech », *International Journal of Bilingualism*, vol. 3, n° 4, p. 309-332.
- BOUDREAU, Annette (2012). « Discours, nomination des langues et idéologies linguistiques », dans Davy Bigot, Michael Friesner et Mireille Tremblay (dir.), *Les Français d'ici : description, représentation et théorisation*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 89-109, coll. « Les voies du français ».
- BOUDREAU, Annette (2016). *À l'ombre de la langue légitime*, Paris, Garnier.
- BOUDREAU, Annette, et Marie-Ève PERROT (1994). « Productions discursives d'un groupe d'adolescents acadiens du sud-est du Nouveau-Brunswick : “Là je me surveille, là j'me watche pas” », dans Catherine Philipponneau (dir.), *Sociolinguistique et aménagement des langues*, Moncton, Centre de recherche en linguistique appliquée, p. 271-285.
- BOUDREAU, Annette, et Marie-Ève PERROT (2010). « “Le chiac, c'est du français” : représentations du mélange français / anglais en situation de contact inégalitaire », dans Henri Boyer (dir.), *Hybrides linguistiques : genèses, statuts, fonctionnements*, Paris, L'Harmattan, p. 51-82.

- BOUDREAU, Annette, et Stéphane GUITARD (2001). « La radio communautaire : instrument de francisation », *Francophonies d'Amérique*, n° 11 (été), p. 123-133.
- BOURDIEU, Pierre (1983). « Vous avez dit “populaire” ? », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 46, p. 98-105.
- BOUTET, Josiane (2016). *Le pouvoir des mots*, 2^e éd., Paris, La dispute.
- BRÈS, Jacques, et Françoise GARDES-MADRAY (1991). « La difficile nomination d'une langue minoritaire en situation d'interaction verbale », dans Jean-Claude Bouvier (dir.), *Les Français et leurs langues*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, p. 411-426.
- BUTLER, Judith (1997). *Excitable Speech: A Politics of the Performative*, New York, Routledge.
- CALVET, Louis-Jean (1996). « Une ou deux langues? : ou le rôle des représentations dans l'évaluation des situations linguistiques », *Études créoles*, vol. XIX, n° 2, p. 69-82.
- CAMERON, Deborah (1995). *Verbal Hygiene*, Londres, Routledge.
- CAMERON, Deborah, et al. (1993). « Ethics, Advocacy and Empowerment: Issues of Method in Researching Language », *Language and Communication*, vol. 13, n° 2, p. 81-94.
- CANUT, Cécile (2000a). « Le nom des langues ou les métaphores de la frontière », *Ethnologies comparées*, n° 1, p. 1-18.
- CANUT, Cécile (2000b). « Subjectivité, imaginaires et fantasmes des langues : la mise en discours “épilinguistique” », *Langage et société*, n° 93, p. 71-97.
- CANUT, Cécile, et al. (2018). *Le langage, une pratique sociale : éléments d'une sociolinguistique politique*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, coll. « Annales littéraires ».
- CANUT, Cécile, et Félix DANOS (2018). « Catégorisations », dans Cécile Canut et al. (dir.), *Le langage, une pratique sociale : éléments d'une sociolinguistique politique*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, p. 181-195, coll. « Annales littéraires ».
- CHEVALIER, Gisèle (2001). « Comment *comme* fonctionne d'une génération à l'autre », *Revue québécoise de linguistique*, vol. 30, n° 2, p. 13-40.
- FABIAN, Johannes (1986). *Language and Colonial Power: The Appropriation of Swahili in the Former Belgian Congo, 1880-1938*, Berkeley, University of California Press.
- FÉRAL, Carole de (2012). « “Parlers jeunes” : une utile invention ? », *Langage et société*, vol. 141, n° 3, p. 21-46.
- FEUSSI, Valentin (2017). « Quel(le)s frontières / seuils pour reconnaître le francanglais dans le paysage langagier du Cameroun », dans Jacqueline Bergeron et Marc Cheymol (dir.), *D'un seuil à l'autre : approches plurielles, rencontres, témoignages*, Paris, Éditions des archives contemporaines.
- GADET, Françoise (1991). « Simple, le français populaire ? », *Linx*, n° 25, p. 63-78.
- GUERRA, Wajih (2020). « Français des banlieues – arabe maghrébin, *wèsh* – *wallah* : déconstruisons un mythe », dans Karine Gauvin et Isabelle Violette (dir.),

Minorisation linguistique et inégalités sociales : rapports complexes aux langues dans l'espace francophone, Berne, Peter Lang, p. 105-125.

- GUITARD, Stéphane (2003). *Une analyse comparative des politiques linguistiques de deux radios communautaires francophones du Nouveau-Brunswick*, thèse de maîtrise (linguistique), Université de Moncton.
- KING, Ruth (2008). « Chiac in Context: Overview and Evaluation of Acadie's Joul », dans Miriam Meyerhoff et Naomi Nagy (dir.), *Social Lives in Languages: Sociolinguistics and Multilingual Speech Communities: Celebrating the Work of Gillian Sankoff*, Philadelphie, John Benjamins, p. 137-158.
- LAURENDEAU, Paul (2016). « Chiac », dans *L'encyclopédie canadienne*, [En ligne], [https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/chiac] (5 août 2019).
- MATRAS, Yaron (2009). *Language Contact*, Cambridge, Cambridge University Press.
- MCWHORTER, John (2014). *The Language Hoax: Why the World Looks the Same in any Language*, Oxford, Oxford University Press.
- PAPEN, R. A. (2014). « Hybrid Languages in Canada Involving French: The Case of Michif and Chiac », *Journal of Language Contact*, vol. 7, n° 1, p. 154-183.
- PERROT, Marie-Ève (1994). « Le chiac ou... *whatever* : le vernaculaire des jeunes d'une école secondaire francophone de Moncton », *Études canadiennes = Canadian Studies*, n° 37, p. 237-246.
- PERROT, Marie-Ève (1995). *Aspects fondamentaux du métissage français / anglais dans le chiac de Moncton (Nouveau-Brunswick, Canada)*, thèse de doctorat (linguistique), Université Paris 3.
- PERROT, Marie-Ève (2005). « Le chiac de Moncton : description synchronique et tendances évolutives », dans Albert Valdman, Julie Auger et Deborah Piston-Hatlen (dir.), *Le français en Amérique du Nord : état présent*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 307-326, coll. « Langue française en Amérique du Nord ».
- PERROT, Marie-Ève (2005). « Statut et fonction symbolique du chiac : analyse de discours épilinguistiques », *Francophonies d'Amérique*, n° 22 (automne), p. 141-152.
- PERROT, Marie-Ève (2014). « Le trajet linguistique des emprunts dans le chiac de Moncton : quelques observations », *Minorités linguistiques et société = Linguistic Minorities and Society*, n° 4, p. 200-218.
- PERROT, Marie-Ève (2018). « Comparer les emprunts à l'anglais dans les variétés de français acadien : méthodes et enjeux », dans Laurence Arrighi et Karine Gauvin (dir.), *Regards croisés sur les français d'ici*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 113-130, coll. « Les voies du français ».
- PETRAS, Cristina (2016). *Contact de langues et changement linguistique en français acadien de la Nouvelle-Écosse : les marqueurs discursifs*, Paris, L'Harmattan.
- POINCARÉ, Henri (1908). *La valeur de la science*, Paris, Flammarion.
- POIRIER, Claude, et al. (dir.) (1994). *Langue, espace, société : les variétés du français en Amérique du Nord*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval.
- ROTTET, Kevin (2005). « Variation et étiolement en français cadien : perspectives

- comparées », dans Albert Valdman, Julie Auger et Deborah Piston-Hatlen (dir.), *Le français en Amérique du Nord : état présent*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 243-260, coll. « Langue française en Amérique du Nord ».
- SÉRIOT, Patrick (1996). « La linguistique spontanée des traceurs de frontières », *Cahiers de l'ILSL*, n° 8, p. 277-304.
- TABOURET-KELLER, Andrée (dir.) (1997). *Le nom des langues I : les enjeux de la nomination des langues*, Louvain-La-Neuve, Peeters.
- THOMASON, Sarah G. (dir.) (1997). *Contact Languages: A Wider Perspective*, Philadelphie, John Benjamins.
- TRIMAILLE, Cyril et Marinette MATTHEY (2012). « Catégorisations », dans Jacky Simonin et Sylvie Wharton (dir.), *Sociolinguistique du contact : dictionnaire des termes et concepts*, Lyon, ENS Éditions, p. 95-122, coll. « Langages ».
- URBAIN, Émilie (2014a). *Histoire de la construction d'un discours métalinguistique d'autorité : une étude des débats langagiers idéologiques dans la presse francophone louisianaise depuis la guerre de Sécession*, thèse de doctorat (sciences du langage / langues et lettres), Université de Liège et Université de Moncton.
- URBAIN, Émilie (2014b). « Langue, identité et autorité : pour une histoire des débats langagiers idéologiques en Louisiane », dans Gilles Forlot et Fanny Martin (dir.), *Regards sociolinguistiques contemporains : terrains, espaces et complexités de la recherche*, Paris, L'Harmattan, p. 123-142.
- URBAIN, Émilie (2014c). « Des représentations aux dénominations et des dénominations à l'histoire : les enjeux de la glottonymie dans l'historiographie du français d'Acadie et de Louisiane », dans Laurence Arrighi et Matthieu LeBlanc (dir.), *La francophonie en Acadie – dynamiques sociales et langagières : textes en hommage à Louise Péronnet*, Sudbury, Éditions Prise de parole, p. 309-335.
- VALDMAN, Albert, Julie AUGER et Deborah PISTON-HATLEN (2005). « Introduction », dans Albert Valdman, Julie Auger et Deborah Piston-Hatlen (dir.), *Le français en Amérique du Nord : état présent*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 1-35, coll. « Langue française en Amérique du Nord ».
- YOUNG, Hilary (2002). « C'est *either* que tu parles français, c'est *either* que tu parles anglais » : *A Cognitive Approach to Chiac as a Contact Language*, thèse de doctorat (linguistique et sémiotique), Houston, Rice University.